

# Molenbeutiful – J’adopte un pied d’arbre

Espaces terreux vierges autour des arbres souvent négligés, les pieds d’arbres constituent une magnifique opportunité de végétaliser davantage notre ville. Même si la surface est restreinte, il est possible d’y planter des espèces adaptées à ces circonstances et qui n’ont pas besoin de grands soins, tout en embellissant les rues en plus de nous apporter d’autres bienfaits. En termes de durabilité, la végétalisation des pieds d’arbres contribue - avec les autres initiatives - à maximiser la biodiversité, à retenir l’eau sur la parcelle, à protéger le sol et à améliorer la qualité de l’air. Elle contribue également à limiter les effets d’îlot de chaleur dans les quartiers. Côté santé, jardiner est bon pour le moral en plus de nous faire bouger!

## Pourquoi adopter un pied d’arbre?

### Aspects environnementaux :

**Régulation thermique :** Grâce à l’enveloppe végétale humide et à l’ombre créé par les feuilles, la présence des végétaux aux pieds des arbres rafraîchit les rues.

En été, les végétaux atténuent l’effet d’îlot de chaleur.

En hiver, les végétaux qui perdent leurs feuilles protègent le sol en évitant que la terre gèle et protègent les racines de l’arbre. Les racines des plantations contribuent à réduire l’érosion de la terre.

**Amélioration de la qualité de l’air :** Les végétaux permettent de réduire l’effet de génération de poussières. En effet, ils ont une grande capacité pour piéger les poussières et concentrer certains polluants. La quantité de poussières captées est proportionnelle au nombre de pieds d’arbres adoptés correctement entretenus.

**Enrichissement de la biodiversité :** Les pieds d’arbres végétalisés représentent un support au développement de la biodiversité. Les végétaux hébergent en effet une variété d’invertébrés, source de nourriture pour les oiseaux. Certains végétaux, grâce à leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits, sont eux-mêmes sources de nourriture pour les insectes et les oiseaux.

Les espèces savamment choisies fournissent également abris, nourriture, espaces de repos et de reproduction, ainsi que des bons gîtes d’hibernation pour certains insectes. Les végétaux à feuillage persistant fournissent également une plus-value esthétique et un bon abri aux insectes vulnérables au froid.

**Continuité du réseau écologique :** En milieu urbain, où les espaces verts au sol sont relativement réduits, la végétalisation des pieds d’arbres représente une possibilité supplémentaire de continuité et de lien entre les espaces verts, les allées arborées, etc. Ces espaces verts participent ainsi au réseau écologique, offrant de la sorte un support au développement de la nature en ville.

## Aspects économiques :

**Coût d'investissement :** Le budget pour végétaliser un pied d'arbre dépend de vos moyens. Il est fortement recommandé de choisir parmi les espèces renseignées dans l'Annexe 1. Vous économiserez du temps et de l'argent en réfléchissant avant l'achat aux espèces que vous allez planter. Prendre en compte sa taille maximale, l'étalement dans la parcelle, et les soins spécifiques dont elles auront besoin vous aidera à économiser de l'argent, du temps et des efforts.

**Coût de l'entretien :** Vous êtes le seul responsable de l'entretien du pied d'arbre. Le service communal de la propreté pourrait lors de ses passages retirer des saletés, néanmoins ces passages restent sporadiques. S'il s'agit d'espèces nécessitant un arrosage régulier ou qui ont besoin d'être taillées, vous devez le prendre en compte dans vos futurs investissements de maintenance. Le choix des plantes doit donc se faire en tenant compte du développement futur de celles-ci et au regard des capacités d'entretien dont vous disposez.

**Protection des pieds d'arbre :** Les végétaux présents au pieds des arbres protègent les racines de ceux-ci. Certaines absorbent des polluants et protègent le sol des fortes pluies et de la grêle. Un bon entretien peut dissuader certains propriétaires de chiens de permettre à ces derniers d'y faire leurs besoins ainsi que les incivilités (dépôts clandestins, etc).

## Aspects santé et socioculturels :

**Santé psychique, physique et plus-value esthétique:** De nombreuses études ont démontré l'intérêt de la nature en ville. Profiter de l'espace qu'offrent les pieds d'arbre permet d'augmenter le contact avec la nature au cœur des villes bétonnées.

Jardiner a un impact sur le bien-être des habitants. Cette initiative contribue à diminuer le stress, la dépression et l'anxiété. Les enfants et adolescents souffrant de troubles de l'attention peuvent constater une amélioration en contact avec la verdure tout en réalisant une activité saine à l'air libre.

De plus, la plantation des différentes espèces est une solution esthétique et pas nécessairement coûteuse, intéressante pour embellir les rues.

**Gestion individuelle et collective:** Une fois le pied d'arbre adopté, vous en êtes responsable. Vous vous occupez d'un espace public dont tout le monde peut profiter. La gestion et l'entretien du pied d'arbre vous appartient. Cela représente une excellente opportunité de montrer ce qui peut être fait sur ces espaces non utilisés, et contribuera à améliorer la propreté et l'embellissement des rues et des quartiers. Cela peut aussi être l'opportunité de se lancer dans projet commun : en famille, entre amis, avec les voisins. Il s'agit d'une activité conviviale.

## Avant de commencer

Il n'y a pas de réglementation urbanistique spécifique aux pieds d'arbres. Cependant l'introduction préalable de la convention partenariat « **J'adopte d'un pied d'arbre** » est obligatoire. Cela permet d'informer la commune du pied d'arbre de votre choix ainsi que de vous enregistrer comme responsable. Une fois accordé vous recevrez gratuitement une plaquette d'adoption à installer visiblement sur le pied d'arbre adopté.

La commune de Molenbeek gère uniquement les voiries communales. Pour savoir vers qui vous devez vous diriger pour introduire votre demande d'adoption, il faut savoir si votre rue est gérée par

la commune ou par la Région Bruxelloise. Pour cela vous pouvez consulter le lien suivant : <https://data.mobility.brussels/mobigis/fr/> en sélectionnant le classement administratif du réseau.

**Attention !** L'entretien est entièrement à charge de l'adoptant. Les plantations doivent être entretenues de sorte qu'il n'y ait jamais aucun danger pour les passants ou le trafic ou que son état soit plus négligé qu'avant d'être adopté.

## Je choisis mon pied d'arbre

Plusieurs paramètres sont à considérer pour que le projet soit durable et que l'on puisse bénéficier de ses bienfaits.

### La localisation et caractéristiques

Choisissez de préférence un pied d'arbre à proximité de votre domicile (devant chez vous ou dans votre rue). L'entretien sera plus facile et vous bénéficierez directement des avantages de votre implication citoyenne.

**Emprise de la plantation dans l'espace disponible :** il faut s'assurer de la place disponible pour la mobilité sur les trottoirs. Il faudra respecter les limites de l'espace terreux disponible donc éviter les espèces trop épaisses et nécessitant une taille fréquente.

**Niveau d'ensoleillement :** Cette caractéristique est très importante pour le choix des plantes à installer. Certains types de plantes nécessitent un ensoleillement continu, tandis que d'autres se développent pleinement dans des espaces sombres et humides. L'orientation et l'exposition au soleil du pied d'arbre sont donc des éléments déterminants.

**Réseau écologique :** Un réseau écologique n'est pleinement fonctionnel que si les maillons qui le composent sont interconnectés. En effet, un pied d'arbre isolé d'autres espaces verts ne joue pas un grand rôle au niveau de la biodiversité. Par contre, si tous ou une grande partie des pieds d'arbres de votre rue sont végétalisés et correctement entretenus, le système est renforcé. De maillon en maillon, les oiseaux, invertébrés ou petits mammifères peuvent circuler et se développer.

### Caractéristiques techniques

Il est indispensable, avant l'adoption du pied d'arbre de tenir compte de la maturité de l'arbre présent. Si le pied d'arbre de votre choix appartient à un arbre jeune, de moins de 2 ans - vous pouvez le reconnaître facilement par les tuteurs qui y sont installés - alors nous vous demanderons de nous le signaler lorsque vous remplierez le point 7 de la convention partenariat. L'accord ou refus sera revu au cas par cas avec le service Plantations.

**Règles à respecter :** Pour que votre intervention soit un succès, il ne faut pas négliger l'arbre présent. Les caractéristiques des espèces recommandés dans l'Annexe 1 permettent le respect des racines et n'empêchent pas la bonne croissance de l'arbre en place. Néanmoins...

- Si les racines de l'arbre sont très apparentes et qu'il n'y a pas d'espace pour planter, vous pouvez uniquement mettre du paillis pour améliorer sa croissance.
- Si les racines de l'arbre sont apparentes, mais qu'il y a encore de l'espace dans la parcelle du pied d'arbre, vous pouvez rajouter du substrat, mais en aucun enterrer le tronc présent.
- Vous pouvez essayer de laisser tomber sur la terre des semences et voir ce qui prend naturellement... Attention à ne pas abimer ou exposer les racines davantage.

- Planter à 15 cm minimum autour du tronc de l'arbre et à 10 cm de profondeur maximum.
- Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) sont interdits. Merci de ne jamais les utiliser ni sur le pied d'arbre ni sur le trottoir.
- Le sol de Bruxelles est pollué. C'est pour cela que nous déconseillons fortement les plantations maraichères, la consommation n'est pas recommandée.

**Clôture et supports:** Étant donné la croissance progressive des plantes installées, il est recommandé de placer une clôture en bois tout autour de la parcelle. Chaque adoptant devra évaluer la nécessité ou pas d'installer une clôture selon la localisation du pied d'arbre adopté (rue très fréquenté ?, voitures qui montent sur les trottoirs ? passage fréquent des chiens ? etc...) Cela permet de laisser la voirie bien dégagée et de protéger les plantes. Il faudra songer également à placer des tuteurs si les plantes le nécessitent.

### Types de végétaux pour pied d'arbre

La liste des espèces conseillées et leurs caractéristiques sont disponibles en Annexe 1.

**Critère de choix :** Le choix de l'espèce se fait en fonction :

- Des espèces indigènes<sup>1</sup> : Dans la mesure du possible et selon les cas, plutôt que des espèces horticoles ou exotiques. En effet, les espèces indigènes, tout aussi esthétiques, peuvent être selon le contexte urbain dans lequel les végétaux sont plantés, moins sujettes aux maladies et mieux adaptées à leur environnement. Certaines plantes d'origine exotique sont donc tolérées pour autant qu'elles présentent un intérêt pour la biodiversité (accueil des insectes) et qu'elles ne soient pas des plantes envahissantes;
- Des caractéristiques du projet :
  - orientation du pied d'arbre ;
  - hauteur finale des espèces choisies ;
  - espace disponible dans le pied d'arbre;
- Des objectifs du projet :
  - esthétique (pour assurer l'embellissement pendant tout l'année, opter pour des plantes à feuillage persistant : plantes grasses pérennes ou plantes vivaces) ;
  - type de feuillage (caduc ou persistant) ;
  - intérêt pour la biodiversité ;
  - entretien sur le long terme ;
  - densité des plantes selon la surface à couvrir ;

## Je mets en place et j'entretiens mon pied d'arbre

### Étapes à suivre :

1. Creusez une fosse deux fois plus large et plus profonde que la motte de la plante
2. Enrichissez le sol en ajoutant un fond de compost
3. Faites tremper et égoutter la motte de racines de la plante
4. Arrosez directement et abondamment
5. Paillez le pied de la plante avec des copeaux de bois ou des écorces

---

<sup>1</sup> Espèce dont la présence dans une région donnée est le résultat de processus naturels, sans intervention de l'homme.

L'entretien et la taille des végétaux sont essentiels. Ceux-ci doivent être réalisés en dehors des périodes de nidification ou de froid (début mars à fin août). Dans tous les cas, il faut vérifier que les plantes n'atteignent pas :

- le trottoir;
- le tronc de l'arbre en l'étouffant ;

Tips :

- Les plantes apprécieront un nettoyage annuel : taillez les rameaux en automne. Certaines espèces ont besoin de plusieurs interventions par an.
- En couvrant le sol au pied des plantes avec un paillis (copeaux de bois, feuilles, etc.) vous maintiendrez une certaine humidité et une température adéquate au sol. Cette couche agit comme fertilisant naturel et évite l'apparition des plantes indésirables. En fonction de l'épaisseur de votre paillage, une à deux couches par an suffisent.

Le service Développement Durable et Plantations restent à votre service pour plus de conseils.

## Annexe 1 - Espèces de plantes

Nom français	Nom scientifique	Pérennité	Indigène	Exposition	Type de sol (humidité)	Hauteur (cm)	Arrosage	Floraison	Intérêt pour la biodiversité	Intérêt paysager / utilitaire	Points d'attention
<b>Ail ornementale</b>	<i>Allium Atropurpureum</i>	B	Oui	soleil	normal à sec	80-100	normal	juin-juillet	Abeille et papillon	Floraison rouge-lilas	Catégorie: bulbe
<b>Bruyere</b>	<i>Erica carnea</i>	V	Oui	soleil	normal à frais	30-40	peu	printemps hiver		Floraison blanche ou rose	Rustique et persistant Catégorie: couvre sol
<b>Géranium vivace</b>	<i>Geranium macrorhizom</i>	V	Oui	soleil à mi-ombre	tous	40-50	peu	mai-juin		Fleurs roses, fruits en épées	Étouffe les mauvaises herbes Catégorie: couvre sol
<b>Jacinthe des bois</b>	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	B	Oui	mi-ombre	normal a frais	40	normal	avril		Plante mauve qui forme des grands tapis au printemps.	Catégorie: bulbe
<b>Jonquille</b>	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	B	oui	soleil	normal	20 - 40	normal	mars - avril			Catégorie: bulbe
<b>Lavande</b>	<i>Lavandula angustifolia</i>	V	Europe meridional	soleil et mi-ombre	Frais à Normal	80	normal	juin à aout	Attire les pollinisateur	Fleur violette	Tailler tous les ans après les gelées (+- février)

											Catégorie: buisson
<b>Lierre terrestre</b>	<i>Glechoma hederacea</i>	V	oui	mi-ombre	normal à sec	5- 25	normal	mars - mai	Intéressante pour les abeilles sauvages en fin de saison et pour les oiseaux.	Petite plante, fleurs violacées, couvrante, mellifère.	Catégorie: couvre sol
<b>Millepertuis perforé/commun</b>	<i>Hypericum perforatum</i>	V	oui	soleil	normal	20 - 80	normal	juin - septembre	Intéressante pour de nombreux papillons, abeilles sauvages et coléoptères.		Catégorie: buissons
<b>Myosotis des bois</b>	<i>Myosotis sylvatica</i>	A	oui	soleil à mi-ombre	normal	10- 30	peu	mai - juin	Intéressante pour les papillons et les abeilles sauvages.	Fleurs bleues, rustique	Entretien facile Catégorie: fleurs
<b>Petite pervenche</b>	<i>Vinca minor</i>	A	oui	mi-ombre	normal	15 - 30	modéré	février - juin	Intéressante pour les papillons et les abeilles sauvages.	Feuillage persistant, plante couvre-sol. Fleurs mauves	Catégorie: fleurs
<b>Potentille anserine / potentille des oies</b>	<i>Potentilla anserina</i>	V	oui	mi-ombre	normal	20 - 40	normal	mai - septembre	Intéressante pour les pollinisateurs car les fleurs sont très riches en nectar.		Catégorie: buissons
<b>Trèfle rampant</b>	<i>Trifolium repens</i>	V	oui	soleil à mi-ombre	normal	10-40	normal	mai - octobre	Intéressante pour les abeilles sauvages et les papillons :	Fleurs blanches.	Catégorie: couvre sol

									plante hôte de la chenille de l'azuré commun. Les fleurs sont très riches en nectar.	
<b>Verveine sauvage</b>	<i>Verbena officinalis</i>	A	oui	soleil	normal	40 - 80	normal	juin - octobre	Intéressante pour de nombreuses espèces de papillons et d'abeilles sauvages.	Catégorie: fleurs

---





4. La Commune ne sera, à aucun moment, tenue responsable des dégâts éventuels causés au pied d'arbre ou à la fosse de la plante ainsi qu'aux dégâts causés à tout tiers.  
Vérifiez si vous possédez une assurance familiale (responsabilité civile) qui vous protégera en cas d'éventuels dégâts.

5. Le demandeur se charge des travaux suivants à ses frais :

- Placement de la plaque d'adoption fournie gratuitement par la commune ;
- Placement d'une clôture en bois si nécessaire;
- Achat et apport de terre et/ou engrais si nécessaire, pour permettre l'installation et le bon développement des plantes;
- Achat des plantes pertinentes selon la surface disponible, l'orientation, les exigences d'entretien...;
- Mise en terre des plantes (choisies au préalable par ses soins) à la bonne période ;
- L'entretien qui s'effectuera à la charge exclusive de l'utilisateur, à savoir :
  - Assurer l'arrosage des plantations autant que nécessaire ;
  - Ramasser les feuilles mortes et déchets verts issus des plantations afin d'entretenir le trottoir, aux abords de l'aménagement, dans un état de propreté permanent ;
  - Ramasser les déjections de chien/chat ou les déchets qui s'y trouveraient ;
  - Tailler les végétaux selon les besoins de chaque espèce pour assurer son bon développement et éviter toute entrave à la circulation des piétons ;

6. Le demandeur prend acte que toute parcelle non entretenue entraînera un premier avertissement, après celui-ci, si le pied d'arbre n'est toujours pas correctement entretenu il sera repris par le service Plantations.

Si le demandeur souhaite arrêter l'emploi de la parcelle du pied d'arbre, il doit en informer le service communal en charge via l'adresse courriel **dd.do.1080@molenbeek.irisnet.be**.

Si une clôture a été installée, et qu'elle est toujours en bon état, elle sera laissée en place pour permettre une éventuelle réutilisation ultérieure. Les services communaux ne prendront pas en charge l'enlèvement des plantes éventuellement encore présentes. Ils procéderont à la remise à disposition du pied d'arbre pour d'autres habitants intéressés.

7. Le demandeur déclare qu'à sa connaissance, le pied d'arbre faisant l'objet de la demande ne présente aucune particularité interdisant ce type d'intervention.

Le cas échéant, il formule les remarques qui suivent :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

8. La Commune, par médiation du service Plantations s'engage à effectuer une inspection visuelle à n'importe quel moment. Pour l'exécution de toutes les dispositions de la présente convention, elle n'encourt toutefois qu'une obligation de surveillance.

Le demandeur reconnaît avoir été informé des droits et des obligations concernant l'adoption d'un pied d'arbre, notamment de certaines conséquences inévitables liées à la non-exécution des consignes mentionnés ci-dessus.

Le demandeur renonce expressément à toute forme de recours à l'encontre de la Commune de ces différents chefs. Il la garantira en cas de réclamations de tiers.

Le demandeur assumera seul, sauf dol ou faute lourde imputable à la Commune, toutes formes de recours des tiers.

9. Tout litige lié tant à l'interprétation qu'à l'exécution de la présente convention est du ressort des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

10. En cas de questions ou doutes adressez-vous à **dd.do.1080@molenbeek.irisnet.be**

11. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) garantit la sécurité (intégrité et confidentialité) de vos données personnelles. Le traitement de vos données personnelles est limité à cette convention partenariat. Ils seront traités de manière confidentielle et ne seront utilisés qu'à des fins de contact.

Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le...../...../20.....en deux exemplaires, chaque partie déclarant avoir retiré le sien.

Signature(s), précédé par NOM + prénom + la mention lu et approuvé.

Le demandeur,

Le propriétaire,

Par ordonnance :

Pour le Bourgmestre

Le Secrétaire communal

L'Echevin de l'Environnement délégué,

Gilbert Hildgen

Abdellah Achaoui